

TCHAD MODELE

**“Initiative Jeunes pour la Promotion de la Citoyenneté et le Marketing Social”
(IIPCMS)**

CONSEIL DE CREATION ET POUR L’ASCENSION

**“LE PARTNENARIAT STRATEGIQUE POUR LES VILLES ET TERRITOIRES
EN AFRIQUE CENTRALES ”**

L’aiguillon de construction d’une vision partagée et prospective du devenir des villes !

TEL : (00235) 60 47 49 49 / 96 92 91 92 / 60 38 38 36

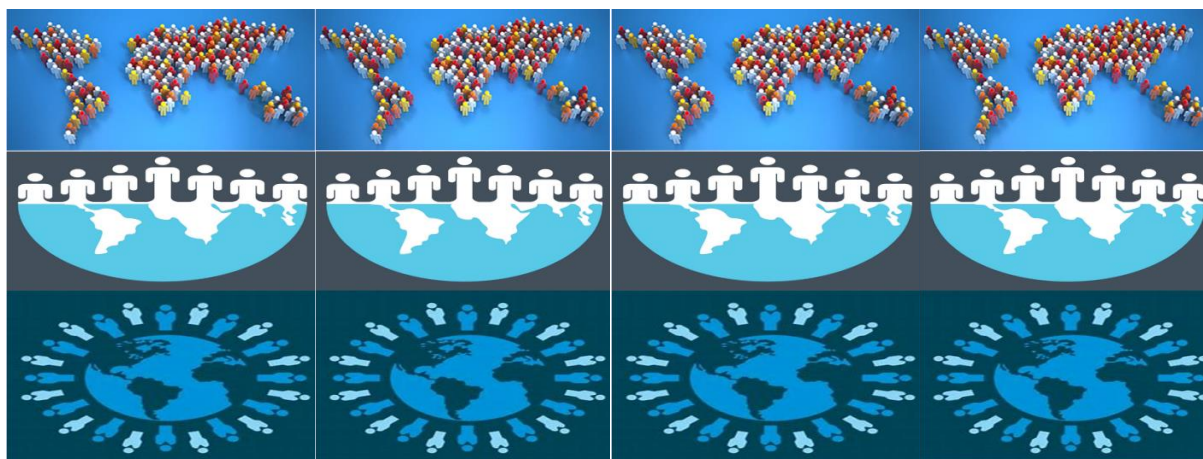
E-mail : tchadmodele@gmail.com

MOIS D’OCTOBRE URABAIN JOURNEES DES MONDIALE DE L’HABITAT

Thème :

CONSTRUIRE, MODIFIER ET TRANSFORMER

Villes inclusives, Villes résilientes, Villes prospères et attractives
mieux orienter les politiques urbaines & assurer une vie meilleure d’ici à 2036



LE FORUM SOCIAL DE N'DJAMENA APPROPRIATION & AIGUILLON & NOTORIETE DE LA CONFERENCE HABITAT III

Levi ers, échéances, perspectives, besoins d'expertise



I. ITINERAIRES

La Première Conférence des Nations Unies sur l'Habitat, Habitat I, organisée en 1976 à Vancouver au Canada, entendait répondre aux besoins de la communauté internationale de trouver des solutions concertées aux conséquences rapides de l'urbanisation, spécialement dans les pays en développement. Le monde faisait face pour la première fois à une migration rapide des populations rurales vers les zones urbaines aussi bien qu'à une augmentation rapide de la population urbaine résultant de la croissance démographique et des avancées de la science et de la médecine. Il fallait trouver des solutions adéquates et concertées à ces nouveaux défis. La Déclaration de Vancouver reconnaissait qu'un « logement décent et l'accès aux services sociaux sont des droits humains » et que « les gouvernements doivent assister les autorités locales pour participer dans la mesure du possible au développement national ». C'est donc à l'issue de cette conférence, que l'Assemblée Général des Nations a, par sa Résolution 36/162, établi le Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains, ONU-Habitat, pour aider la Communauté International à permettre la mise en œuvre les recommandations de la Déclaration de Vancouver.

La deuxième conférence des Nations Unies sur l'Habitat, Habitat II, également appelée « Sommet de la Ville », venait 20 années plus tard, confirmer les engagements de Vancouver, avec l'adoption par les Chefs d'Etat de l'Agenda Urbain comme plan d'action en vue de promouvoir un logement adéquat pour tous et en faisant des établissements humains durables, le moteur de développement économique et sociale et de l'urbanisation. La Déclaration d'Istanbul et le Programme Pour l'Habitat qui en étaient issue devaient permettre d'atteindre ce double objectif, celui d'assurer un logement décent pour tous et le développement d'établissements humains viables. C'est donc à juste titre que les Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Istanbul ont déclaré que la « **Conférence d'Istanbul ouvre une ère nouvelle de coopération, une ère de solidarité. A l'orée du XXIe siècle, elle nous propose une conception positive de ce que doivent être des établissements humains durables, elle nous donne un sentiment d'espoir dans l'avenir de l'humanité et elle nous appelle à participer à une tâche qui mérite véritablement tous nos efforts : construire ensemble un monde où chacun pourra être assuré d'un foyer, avec la perspective de vivre dans la dignité, la santé, la sécurité, le bonheur et l'espoir** ».

Le Tchad est partie prenante au programme des Nations Unies pour l'Habitat, ONU-Habitat. A ce titre, il met en œuvre, à travers le ministère en charge de l'urbanisation et l'habitat, à savoir le MATHU, les actions du programme sur le Tchad. Le Plan d'Action préparé par le Tchad à l'issue de cette conférence, a permis l'élaboration de la Stratégie National du Logement, la création du DURAH, la mise en place de la SDPROFIM et de l'Observation de l'Habitat et du Développement Urbain. La Banque de l'Habitat vient couronner cet édifice pour doter notre pays d'un cadre législatif, institutionnel et financier pour répondre aux besoins de notre population et lui offrir un logement décent et un cadre de vie acceptable auxquels elle aspire afin de contribuer efficacement au développement de notre pays. En vue d'Habitat II, le ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat s'est attelé à la préparation d'Habitat III. Cette 3ème Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Durable en Milieu Urbain, Habitat III, a été décidée par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour évaluer les progrès réalisés 20 ans après Habitat II, et proposer un Nouvel Agenda Urbain afin de relever les défis et enjeux urbains qui se posent à nos populations. Dans le cadre des activités préparatoires de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbains (Habitat III) et conformément aux recommandations du Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-HABITAT), le Gouvernement du Tchad a mis en place un Comité National pour l'Habitat (CNH), par Arrêté N°008/PR/PM/MATUH/SG/DHAI/2014 du 18 juin 2014 du MATUH. Sa mission est de conduire les activités préparatoires du rapport national Habitat III. Des Comités Locaux pour l'Habitat (CLH) ont été mis en place par Arrêté N°033/PR/PM/MATUH/SG/2014 du 20 novembre 2014 du MATUH pour appuyer les travaux dans les villes d'Abéché, Moundou et Sarh. Des Sous-comités Thématiques (SCT) regroupant les Partenaires du Programme pour l'Habitat (PPH) ont été constitués dans ces villes pour procéder à l'évaluation des politiques et stratégies nationales relatives à l'habitat et au développement urbain, de la législation, de l'application des mesures concrètes, des réalisations, des défis, des nouveaux enjeux et des domaines d'intervention jugés prioritaires dans le nouvel agenda urbain. Une enquête du citoyen a été organisée au cours de ces consultations pour évaluer la perception de la ville et les aspirations des populations urbaines en vue de guider la réflexion sur le nouveau programme de développement urbain. L'ensemble de ce processus a permis de faire une analyse en profondeur des thématiques majeures liées au développement urbain et aux défis dans ce sens pour l'avenir des villes du Tchad.

Un rapport « Rapport National Habitat III » reprenant la quintessence de ces analyse et des défis sur les différents axes, a été élaboré. Il est le fruit de concertations et de réflexions à divers niveaux avec les cadres nationaux travaillant sur ces différentes thématiques au sein de leur service et ministères réceptifs. Sa forme et sa structure restent conformes aux directives d'ONU-habitat en ce sens. Ainsi, ledit rapport présentait successivement les thématiques suivantes :

- i. Problèmes et défis démographiques urbains inhérentes à un nouveau programme pour les villes ;
- ii. Aménagement du territoire et planification urbaines : problèmes et défis inhérentes à un nouveau programme pour les villes ;
- iii. Gouvernance et législation urbains : problèmes et inhérentes à un nouveau programme pour les villes ;
- iv. Environnement et urbanisation : problèmes et défis inhérents à un nouveau programme pour les villes ;
- v. Economie urbaine : problèmes et inhérentes à un nouveau programme pour les villes ;
- vi. Logement et services de base : problèmes et inhérentes à un nouveau programme pour les villes Le rapport renseigne aussi sur un certain nombre d'indicateurs liés au logement et aux services de base en milieu urbain.

Il ressort de cette analyse des défis et enjeux futurs à intégrer dans un nouveau programme de développement urbain. Ainsi, les défis et enjeux futurs en matière de gouvernance et de planification urbaines, à intégrer dans un nouveau programme de développement urbain se déclinaient sous plusieurs aspects :

- Maîtrise de la croissance urbaine et limitation de l'étalement urbain ;
- Gestion foncière, services de base et transport urbains ;
- Amélioration de l'accès territorial aux services de base
- Attractivité des villes ;
- Gestion et planification durable des déplacements urbains ;
- Intégration des risques urbains et futurs impacts du changement climatique ;
- Construction d'une vision partagée et prospective du devenir des villes.

II. LA TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'HABITAT (HABITAT III)

i. Les grands enjeux du développement urbain durable

La conférence Habitat III, qui s'est tenue à Quito (Equateur) du 17 au 20 octobre 2016, est la troisième conférence des nations Unies sur le logement et le développement urbain durable. Les conférences Habitat ont lieu tous les 20 ans. L'évolution du phénomène urbain entre deux conférences est donc remarquable, conférant un caractère spécifique à ces événements. Habitat III est le premier grand événement mondial qui suit les grands rendez-vous de 2015 et elle est portée sur les sujets qui recouvrent la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD II (Villes et Communautés durables) et la mise en œuvre des engagements de la COP 21 sur le dérèglement climatique. La forte présence de la question urbaine dans les ODD témoigne d'une reconnaissance du rôle de la ville dans le développement du monde. De fait, en 2050, deux tiers de la population mondiale sera urbaine. L'action publique a un rôle important dans ce domaine, que cela soit en matière d'infrastructures ou de logement puisque les villes vont continuer à s'étendre. En effet, deux tiers du territoire urbain de 2030 ne sont pas encore construits.

ii. Les objectifs d'Habitat III

Le premier objectif est d'obtenir un engagement des Etats, le consensus étant une condition nécessaire à la prise de décision au niveau des Nations Unies. Cet engagement des gouvernements nationaux, à travers l'adoption d'une déclaration, est fondamental pour donner aux villes les capacités d'agir puisqu'il définit le cadre politique, législatif, économique et financier. Le deuxième objectif consiste à positionner les villes au cœur de l'action publique, à leur confier des compétences et des possibilités de prise de décision et à instaurer des relations partenariales avec les différentes parties prenantes, société civile, secteur privé, universités... Le troisième et dernier objectif concerne la mise en place d'un environnement favorable aux futures actions afin que les engagements pris à Quito soient effectivement mise en œuvre par la suite.

iii. Le processus de préparation d'Habitat III

En septembre, un comité préparatoire a été mis en place par l'Assemblée Générale des Nations Unies et co-présider par l'Equateur et la France, le comité est constitué de dix (10) Etats membres des Nations Unies : Allemagne, Chili, Emirats Arabes Unis, Indonésie, République Tchèque, Sénégal, Slovaquie, Tchad.

Le Bureau du Comité Préparatoire est chargé de la coordination et la préparation de la Conférence Habitat III. Le Directeur Exécutif d'ONU – HABITAT a été nommé Secrétaire Général de la Conférence Habitat III.

Le processus préparatoire de la Conférence Habitat III repose sur différents types de contributions : rapports nationaux, documents de problématiques, documents de politiques.

Le bureau du comité a animé par d'idées recouvrant des thèmes, organisé des conférences régionales et thématiques dans le monde.

Toutes ces contributions ont servi à l'élaboration du projet de déclaration sur laquelle ont participé tous les acteurs de la ville (Etats membres, collectivités locales, secteur privé, société civile...)

Trois rendez-vous clés sont prévus avant la conférence afin de définir une vision partagée pour un agenda urbain :

1. PreCom I : 17 et 18 septembre 2014 – New York (Etats Unis) ;
2. PreCom II : 14 au 16 avril 2015 - Nairobi (Kenya) ;
3. PreCom III : 25 au 27 juillet 2016 – Sourabaya (Indonésie).

En effet, PreCom est la rencontre préparatoire des États membres servant à adopter des grandes orientations et les modalités qui ont guidés le processus préparatoire et la rédaction finale du Nouvel Agenda Urbain.

Onze (11) rencontres thématiques et régionales permettant d'articuler l'implication et les enjeux des différentes échelles d'intervention au sein du Nouvel Agenda Urbain.

Le document d'analyse et de synthèse de ces différents travaux ont structuré les débats officiels et la déclaration finale de la conférence Habitat III.

Le processus conduisant à la conférence Habitat III sur le logement et le développement urbain a abouti dans un beau résultat : l'élaboration d'une vision commune, une vision à même de répondre aux défis de concentration sans précédent de l'activité humaine dans les villes et centres urbains, qui générera certes un grand nombre de défis, mais qui, il ne faut pas oublier, débouchera également sur de nouvelles opportunités.

Il va sans dire le Nouvel Agenda Urbain constitue une référence importante et précieuse pour : **i) les villes favorisant le développement de tous, ii) une gestion moderne, démocratique et transparente des villes ; et iii) des partenariats techniques et financiers stratégiques pour faire face aux défis de l'urbanisation.**

iv. Les objectifs d'Habitat III

Le premier objectif est d'obtenir un engagement des États, le consensus étant une condition nécessaire à la prise de décision au niveau des Nations Unies. Cet engagement des gouvernements nationaux, à travers l'adoption d'une déclaration, est fondamental pour donner aux villes les capacités d'agir puisqu'il définit le cadre politique, législatif, économique et financier. Le deuxième objectif consiste à positionner les villes au cœur de l'action publique, à leur confier des compétences et des possibilités de prise de décision et à instaurer des relations partenariales avec les différentes parties prenantes, société civile, secteur privé, universités... Le troisième et dernier objectif concerne la mise en place d'un environnement favorable aux futures actions afin que les engagements pris à Quito soient effectivement mis en œuvre par la suite.

III. DEFIS, ECHEANCES, PERSPECTIVES, BESOINS D'EXPERTISE

Le bilan diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du document cadre de planification pour la Ville de N'Djamena a confirmé que les villes tchadiennes sont confrontées à une urbanisation galopante, peu contrôlée et dévoreuse d'espaces non aménagés, créant des incivilités et des désordres urbains de tous genres. Ces situations sont entretenues par :

- Les insuffisances dans la structuration des villes en matière de planification ;
- Les insuffisances et les difficultés d'application des documents d'urbanisme,
- La professionnalisation des artisans du logement,
- La carence de l'offre en logements décents et des terrains à bâtir pour les promoteurs publics et privés,
- L'insuffisance d'un cadre de dialogue et de concertation des acteurs du développement urbain etc.

Les défis urgents de la Ville de N'Djamena sont :

1. Drainage des eaux ;
2. La collecte des ordures ;
3. L'emploi

Il ressort que ces défis nécessitent un investissement énorme mais réalisable grâce au concours de financement externe. Pour cela, il faut créer des institutions qui peuvent garantir l'investissement et le retour de l'investissement.

IV. LES INNOVATIONS EN MATIERE DE PARTENARIAT MULTINIVEAUX :

Puisque, le Nouvel Agenda Urbain représente une opportunité en terme de développement durable et d'ouverture partenariale dans plusieurs secteurs notamment le secteur urbain et l'habitat. Il s'agit là du schéma pour avoir de la visibilité et la lisibilité sur ce qui change, parvenir à un développement durable et respectueux du climat et de l'environnement.

Le domaine d'action comprend trois (3) défis de cohésion Sociale et du Développement Durable :

- **Inclusion sociale ;**
- **Productivité et innovation ;**
- **Intégration économique.**

Et trois (3) thèmes transversaux :

- a) **Égalité de sexes ;**
- b) **Changement climatique et durabilité environnementale ;**
- c) **Capacité institutionnel de l'État et l'État de droit.**

Somme toute, réussir une telle note mission nécessite une disposition de cœur et d'esprit ouvert aux échanges de bonnes pratiques en vue de partager les mêmes défis et objectifs avec les institutions soucieuse de promouvoir et développer les actions **de l'ONG TCHAD MODELE** au sein de leur zone d'influence respective. Il s'agit notamment :

- **L'ONU-HABITAT**, dont son but est de promouvoir des villes au développement durable pour fournir l'abri à tous ;

D'après, **JOAN CLOSE Le Directeur Exécutif de l'ONU-HABITAT**, lors de son déplacement au Tchad à 2 semaines de la 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur l'Habitat (HABITAT III) :

- Les Etats consacrent faiblement leur portefeuille de budget (-15%) pour les logements publics ;
- La faible priorité apportée par les Etats aux politiques de logement.

Une nouvelle approche est donc de placer les logements au centre. L'ONU – HABITAT identifie 5 domaines pour son intervention :

- Elaboration d'une politique nationale urbaine ;
- La législation urbaine (procédure, gouvernance...)
- La planification et l'aménagement urbains ;
- Le financement (à rechercher) ;
- La multiplication des 4 premiers points.
- **Le Haut-Commissariat aux Nations Unies aux Droits de l'Homme**, qui s'assure que les États reconnaissent les droits humains liés aux logements et œuvrant à la promotion du droit au logement.

Lesquelles convient-il d'ouvrir les pages de partenariat, restées encore vierges aux institutions de coopération bilatérales et multilatérale : La Délégation de l'Union Européenne, l'Ambassade des États-Unis d'Amérique, de France, du Royaume-Uni, d'Allemagne, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la BDEAC, PNUD, UNESCO, FAO, PAM, AFD, Coopération Française, Suisse, Allemande...

les partenaires locaux et nationaux tels les légitimités politiques, religieuses, coutumières, la Banque de l'Habitat, SOPROFIM, DURAH, ANCT, CCIAMA, les médias, les OSC, les organisations professionnelles, les Ordres, les écoles, instituts et universités...

V. PROGRAMME

➤ **Rencontre :**

- Assemblée des jeunes et enfants
- Salon des opérateurs économique, plaidoyers pour le partenariat public – privé, business et industrie
- Assemblée des maires francophones
- Académie des médias pour le développement urbain
- Le rendez-vous de la culture et création
- Recherche et campus urbain
- La société civile et le développement urbain
- Femmes et développement urbain
- Les organisations professionnelles et le développement urbain
- Fondation et philanthropie
- Concertation informelle
- Événements parallèles

➤ **Sessions spéciales :**

- Logements et démographie urbaine
- Infrastructures urbaines, services de base et inclusion énergétique
- Finance municipale / Economie urbaine
- Résilience urbaine
- Ville et planification spatiale
- Gouvernance et législation urbaine
- Ville, changement climatique et catastrophes naturelles : risques et management
- Ecologie urbaine et durabilité
- Migration et réfugiés
- Espace public
- Ville inclusive
- Liens urbains et ruraux
- Infrastructure : eau, assainissement, santé, éducation et transport (Programme de facilitation)

➤ **Dialogues :**

- Droit à la ville et ville pour tous
- Planification urbaine stratégique intégrée et management local, national et international
- Secteur et financement des banques du logement

VI. BUDGET

N°	Intitulé	Quantité	Coût unitaire	Coût total(FCFA)
	Comité d'organisation	1	3 000 0000	3 000 000
	Commission communication			2 000 000
1.	Organisation marketing, mobilisation des partenaires et couverture médiatique	1	2 000 000	2 000 000
	Commission accueil, logistique, loisirs, santé et sécurité			21 000 000
2.	Gestion et réservation des espaces de rencontre et des aspects logistiques des activités	1	1 000 000	1 000 000
3.	Organisation logistique	1	2 000 000	2 000 000
4.	Prise en charge participants / N'Djamena (3)	100	20 000	6 000 000
5.	prise en charge participants hors N'Djamena (4)	50	50 000	10 000 000
6.	Organisation des activités de loisirs et de recreations	1	1 000 000	1 000 000
7.	Sécurité	1	500 000	500 000
8.	Couverture sanitaire	1	500 000	500 000
	Commission technique et scientifique			2 600 000
9.	Frais principaux orateurs	10	150 000	1 500 000
10.	Frais facilitateurs, modérateurs et rapporteurs	6	100 000	600 000
11.	Edition des actes	1	500 000	500 000
	Total			28 600 000
	Imprévus (5%)			1 430 000
	Totaux			30 030 000